



**ACTION 3.2.2**  
**Outils numériques pour le développement des entreprises.**

FEDER

**Description de l'action dans le Programme Opérationnel**

- Audits TIC dans les entreprises ;
- Conception et développement TIC ;
- Formations sur les outils développés.
- Soutien à l'accès à l'économie numérique pour les entreprises / entités économiques et sociales et d'intérêt général du Limousin, par des actions de sensibilisation et d'acculturation aux TIC.
- Présentation et valorisation des offres de services du Réseau d'Initiative Publique Dorsal dédiées aux professionnels.

Ces actions pourront être mises en œuvre dans le cadre d'un dispositif « ICT Vouchers »

**Bénéficiaires**

- Déléataire de service public du syndicat mixte Dorsal.
- Entreprises.
- Consulaires.
- Agences de développement.
- Associations.
- Établissements Publics de Coopération Intercommunale – EPCI.

**Nature des dépenses éligibles**

- Investissements matériels et immatériels à la condition qu'ils soient destinés de manière durable à réaliser l'action.
- Dépenses connexes d'expertise, d'information, de formation.
- Dépenses de fonctionnement de la structure ainsi que dépenses d'acquisition de matériels et de logiciels de bureau ordinaire directement liées à un projet intégré.

Pour l'ensemble des dossiers retenus, les frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne sont éligibles.

Ne sont pas éligibles les dotations aux provisions, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux,...

## Options de coûts simplifiés des fonds européens

SANS OBJET

### Critères d'éligibilité des projets

- Projets conformes aux orientations du schéma régional des usages et des services TIC (SDRAN) ou en cohérence avec celui-ci.
- Les opérations seront analysées conformément à la réglementation du plan « France THD » et aux principes communautaires, mais aussi en cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Limousin, qui est la feuille de route locale.

La priorité sera donnée aux actions de sensibilisation structurantes basées sur des informations et des témoignages, ainsi qu'aux expérimentations de services intégrés innovants et transférables qui amélioreront l'accessibilité aux TIC pour les professionnels du Limousin.

Pour les actions qui ne relèvent pas de la sensibilisation, une liste d'entreprises expertes prestataires sera définie.

Prise en compte des priorités horizontales du programme :

- Développement durable,
- Non discrimination et égalité des chances,
- Égalité entre les hommes et les femmes.

## ↳ Taux applicables

<b>Taux maximum d'aide publique</b>	<b>100 %</b>
-------------------------------------	--------------

<b>Taux maximum FEDER du coût total éligible</b>	<b>100 %</b>
--	--------------

*Cette disposition s'applique sous réserve de dispositions plus restrictives prévues par les encadrements du secteur concurrentiel.*

Pour les maîtres d'ouvrage privés, le montant de l'aide FEDER est plafonné à 60% du montant total d'aide publique hors auto-financement du maître d'ouvrage privé et sous réserve de dispositions plus restrictives prévues par les encadrements du secteur concurrentiel.

La moyenne d'intervention financière de l'Union européenne pour l'axe considéré est indiquée page 18 (première partie architecture du PO).

### Planchers d'aide (€)

<b>Investissement</b>	SANS OBJET
<b>Fonctionnement</b>	SANS OBJET

### Régimes d'aides applicables

- Toute base juridique pertinente notamment en Recherche Développement et Innovation (RDI), en Formation et développement territorial.
- Régime Général d'Exemption par Catégories (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014.
- Régime cadre exempté de notification n°SA 40 453 relatif aux aides en faveur des PME.
- Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis.
- Toute autre base juridique pertinente.

## ↳ Les indicateurs physiques, financiers et les cibles à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

- Les indicateurs physiques **de réalisation** à renseigner obligatoirement sur l'action.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur	Indicateur retenu pour mesurer le cadre de performance avec une valeur cible fixée
<b>Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>	Indicateur Commun IC 01	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Non

- **Les cibles à atteindre** sur les indicateurs physiques de réalisation de l'action.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible 2014-2018	Valeur cible 2019-2023
<b>Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien IC 01</b>	<b>500</b>	<b>1 500</b>

- **Les cibles financières** à atteindre sur l'action.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
322	<b>1 000 000 €</b>	<b>3 000 000 €</b>

- **Instruments financiers applicables**

1	Subvention non remboursable	X
2	Subvention remboursable	
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	

### Modalités de dépôt des dossiers

Appels à projets et dépôt de dossiers en continu.

### Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

**Contact :** Chahrazed BELDJILALI  
chahrazec.beldjilali@nouvelle-aquitaine.fr

**Contact :** Jean François DAUDET  
jean-francois.daudet@nouvelle-aquitaine.fr

## Les indicateurs de la Priorité d'Investissement 2b

(pour les actions 321 et 322 de la PI)

### Les indicateurs de résultat

**Changement attendu par la PI 2b :** - Accroître la compétitivité des entreprises par une sensibilisation et une utilisation accrue des potentialités offertes par les technologies de l'information et de la communication, et leur permettre d'atteindre de nouveaux marchés.

**Objectif spécifique (OS) 3.2 :** Augmenter les usages numériques par les entreprises.

- Les indicateurs physiques **de résultat** et leurs cibles, données à renseigner dans le cadre du pilotage partenarial du programme.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur dans le cadre du partenariat	Année de référence	Valeur de référence	Cibles 2023
Taux d'utilisation de nouveaux services numériques	IR 17	L'étude qui sera menée pour obtenir l'indicateur	2014	0	50 % des entreprises soutenues (750 entreprises)